

diciaires de *l'ager* restèrent à peu près les mêmes, seulement elles furent établies dans le manoir seigneurial, au lieu d'être dans le grand centre de population, et ce qui le prouve, c'est que les officiers châtelains furent longtemps encore appelés vicaires, *vicarii*, comme devaient l'être ceux de la *vicaria* ou de *l'ager*. Au reste la transformation ne fut pas tellement complète et soudaine qu'on n'en puisse suivre la marche. Sans doute beaucoup de noms nouveaux apparurent sur la scène, mais les anciens ne disparurent pas tous, et le petit nombre de ceux qui sont restés avec le titre de châtelainie suffit pour nous faire comprendre quelle était l'importance de *l'ager*, et le rapport intime qui existait entre l'une et l'autre circonscription.

Vers la même époque, c'est-à-dire du XI^e au XIII^e siècle, la *villa* fut aussi l'objet d'une réforme analogue à celle qu'avait subie *l'ager*, mais plus avantageuse pour elle : constituée en communauté, elle devint le centre d'une administration particulière qui prit fort souvent le nom de Commune.

Je viens de rappeler sommairement la révolution par suite de laquelle les anciennes divisions territoriales avaient dû être abandonnées par le pouvoir civil. La hiérarchie ecclésiastique, qui n'était pas soumise aux mêmes nécessités, et qui, au contraire, toujours subsistante, avait besoin de fixité, les conserva seule avec de légères modifications jusqu'à la Révolution. Seulement au XII^e siècle elle abandonna aussi le système des *agri*, non pas pour prendre celui des châtelainies, beaucoup plus défectueux sous certain rapport, puisqu'il subordonnait les besoins religieux aux nécessités de la guerre, mais pour en suivre un nouveau, tout à fait indépendant du pouvoir civil. Je veux parler des archiprêtres.

A mesure que l'ordre s'était rétabli et les populations civilisées, l'influence de la religion s'était étendue. Toutes les localités un peu importantes avaient été successivement éri-